

Le collectif d'Avezan réagit et pose des questions



Le collectif d'Avezan réagit et pose des questions

Photo : Une vue de l'installation en cours d'achèvement prise depuis le château classé

Notre territoire est-il bien protégé ?

Aujourd'hui, afin de respecter les citoyens et l'espace qui nous entoure, nous sommes imposés des règles relatives à l'environnement fortement contraignantes avec des cahiers des charges précis. Comment, dans ces conditions réglementaires, peut-on admettre que des projets ne respectant pas la réglementation en vigueur voient le jour en toute impunité ? En effet, trois poulaillers sont en cours d'achèvement dans la commune de Saint-Léonard, à proximité de la coopérative, en bordure immédiate de la RD 7, route très fréquentée reliant le nord du Gers à Toulouse, et en vue directe du château d'Avezan classé aux monuments historiques.

Ce projet enfreint, selon le collectif, la réglementation concernant la distance de cet élevage au bâtiment commercial joutant qui reçoit journellement du public (coopérative agricole avec magasin spécialisé ouvert à tous). D'autres lieux ne posant pas ces difficultés pouvaient recevoir l'installation sans poser ces problèmes.

Ce projet ne tient aucun compte de l'environnement. Le permis note « Les eaux pluviales seront dirigées vers les fossés en bordure de route ». Or, en raison de la pente du versant, des eaux de pluie, nécessairement chargées de fiente, s'écouleront naturellement dans un fossé qui se déverse dans la rivière Arrats.

Sur le plan visuel, les bâtiments et installations situés en bordure directe d'une route fréquentée ne peuvent que nuire à l'aspect paysager du territoire et donc en particulier au tourisme local, d'autant plus que le permis ne prévoit aucun aménagement paysager de protection visuelle.

Nous faisons tous des efforts importants pour protéger notre territoire, le valoriser, mettre en valeur la beauté de ses paysages, le rendre accueillant, ... Voilà que le service instructeur et l'administration autorisent l'aboutissement d'un tel projet dont l'activité est polluante à divers titres. Notre incompréhension est totale !!!

Comment, en tant que citoyen responsable, peut-on accepter de telles transgressions des réglementations, imposées par ceux qui sont chargés d'édicter et de faire respecter les règles de vie communautaire ?

Le Collectif d'Avezan